

## COMPTE RENDU DU CTL DU 22 SEPTEMBRE 2020

La liminaire de la CGT 29 est revenue sur la crise sanitaire et a **insisté sur le caractère indécent de la mise en place du NRP**. Dans une période bien incertaine que la circulation du virus nous impose, **la CGT a exigé un report de ce projet anachronique et malvenu et rappelle que la CGT s'oppose, quoiqu'il en soit, à l'application de ce projet**

- **DELIVRANCE DES QUITUS**

Centralisation de la délivrance des quitus fiscaux

La possibilité a été offerte à la DDFIP du Finistère de centraliser la mission de délivrance des quitus sur un ou plusieurs SIE du département.

Ainsi il a été décidé de centraliser à compter du 1er janvier 2021, la mission sur les services listés cidessous :

- SIE de Brest Elorn (avec transfert de la mission du SIE de Brest Iroise) ;
- SIE de Morlaix ;
- SIE de Quimper Ouest (avec transfert de la mission des SIE de Quimper Est et Châteaulin);
- SIE de Quimperlé (avec transfert de la mission du SIE de Carhaix).

Cette centralisation sera accompagnée de la création de BALF dédiées, ainsi dans l'hypothèse où un usager saisirait par erreur un SIE qui n'a plus compétence pour traiter sa demande, la demande pourra être reroutée par le SIE vers le service compétent.

La DDFIP du Finistère mettra en œuvre les actions de communication auprès des usagers par internet via le site de la préfecture, voie d'affichage dans l'ensemble des services du département

**La CGT est intervenue et interroge les motivations et l'intérêt d'une telle proposition. De plus, les élus CGT ont indiqué les difficultés que celà impose en terme de compétences et de transfert de charges.**

- **DEMENAGEMENT PONT CROIX**

LE 5 Octobre, déménagera la trésorerie de Pont Croix. il s'agit d'un déménagement physique. Le site de Douarnenez accueillera les 3 emplois et la trésorerie. ce sont bien deux entités qui seront présentes. Cette restructuration est conséquence de la demande des agents. L'arrêté ministériel ouvrira droit aux primes pour les agents qui peuvent y prétendre.

**La CGT dénonce les conditions de travail des collègues qui, abandonnés en effectifs hyper réduits, finissent par demander, usés, d'être libérés de cet environnement professionnel devenu insupportable. Les directions locales organisent sciemment ces conditions de travail !**

- **AFFICHAGE DES INDICATEURS DE TRANSPARENCE DANS LES SIE**

Dans le cadre du programme gouvernemental "transparence sur la qualité et l'efficacité de services publics », d'ores et déjà appliqué dans les SIP, la note de la mission SRP du 23 juin 2020 (lien) prévoit que, d'ici la fin de l'année 2020, les 6 indicateurs de qualité de service suivants, retenus pour les SIE, feront l'objet d'un affichage dans les centres de finances publiques :

➤ 4 indicateurs locaux définis à partir de l'activité du service

- part des demandes de remboursement de crédit de TVA ayant reçu une réponse favorable dans les trente jours (composante TVA de l'indicateur GF-16) ;
- part des demandes de restitution de trop perçu d'impôt sur les sociétés ayant reçu une suite favorable dans les trente jours (composante IS de l'indicateur GF-16) ;
- taux de courriels envoyés via la messagerie sécurisée ayant obtenu une réponse dans un délai d'une semaine ;
- taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue de leur rendez-vous : cette mesure, déjà mise en oeuvre dans les SIP, est étendue aux SIE en 2020.

➤ 2 indicateurs définis au niveau national

- taux d'utilisateurs satisfaits des services en ligne mis en oeuvre pour la première fois dans le cadre du PAP 2018, cet indicateur est mesuré à la maille nationale ;
- taux de satisfaction globale de l'utilisateur : il est issu de l'enquête annuelle de satisfaction des utilisateurs de la DGFIP réalisée au niveau national auprès de professionnels et de tiers-déclarants

Le calendrier :

L'ensemble du dispositif sera présenté aux agents des SIE dans le courant de l'automne prochain.

Les résultats des indicateurs seront transmis aux référents départementaux par l'intermédiaire des délégations à partir du 15 novembre et la date exacte de l'affichage sera précisée à cette occasion.

**La CGT rappelle l'aspect superficiel de cette exigence. L'usager est abandonné aux portes de nos services..et on ose encore parler de qualité de service ! Plus pathétique encore : le mesurer. Tout cela n'est que supercherie !**

**Ces statistiques ne valent que pour ce qu'elles sont : un gadget.**

- **ACCUEIL SUR RENDEZ VOUS**

Afin de fixer un cadre harmonisé et adapté pour les trésoreries, l'expérimentation s'articulerait autour des modalités suivantes :

- Accueil physique au guichet sans rendez-vous toutes les matinées de la semaine de 8h30 à 12h00 actuellement ouvertes au public\*. La caisse sera ouverte pendant ces mêmes horaires.
  - Accueil exclusivement sur rendez-vous (physique et téléphonique) les lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 16h00. La plage 13h00/13h30 sera exclusivement consacrée aux rendez-vous téléphoniques.
  - La réception téléphonique sera assurée tous les matins et le lundi après-midi uniquement étant précisé que le numéro d'appel unique des centres de contact est opérationnel.
- Ces modalités d'accueil ont été appliquées de façon temporaire par les trésoreries dans le cadre de la reprise progressive des accueils à compter du 16 juin dernier, au moment du déconfinement et un certain de services ont manifesté le souhait d'expérimenter plus durablement ces nouvelles modalités d'accueil.

A ce jour les services suivants ont souhaité entrer dans le champ de l'expérimentation :

- CFP de Brest Chateaubriand
- CFP de Quimper Pilven
- CFP de Châteauneuf-du-Faou
- CFP de Lesneven (déjà en expérimentation)
- CFP de Concarneau (déjà en expérimentation)
- CFP de Landerneau
- CFP de Landivisiau
- CFP de Saint-Pol-de Léon
- CFP de Saint- Renan

La direction envisage en conséquence d'étendre l'expérimentation à ces services à compter du 1er octobre 2020

**La Cgt a insisté sur les difficultés que rencontrent les accueils généralistes en terme d'effectifs. Nous avons souligné que l'accueil physique reste l'accueil privilégié par une partie des contribuables. Force est de constater que tous les usagers n'entendent pas ne pas se déplacer! les raisons sont évidentes pour lui, elles ne le sont pas pour notre administration qui feint de les ignorer et qui aimerait les voir se débrouiller autrement. C'est un service public pour notables que défend notre direction !**

- **FUSION DES SPF DE BREST ET QUIMPER**

Au niveau national, la Direction générale des finances publiques a engagé fin 2018 une démarche de fusion des services de publicité foncière (SPF). L'objectif recherché est de regrouper en un service

départemental unique l'ensemble des compétences des SPF.

Au niveau départemental, la fusion du service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) de Brest 1 et des SPF de Brest 2 et de Brest 3, initialement prévue au 25 novembre 2019 (cf documents du CTL du 20 juin 2019) avait été reportée au cours de l'été 2019. La nouvelle date de fusion est fixée au 24 septembre 2020.

Ces trois services ont, d'ores et déjà, mutualisé certaines pratiques et modalités d'organisation des travaux (comptabilité, traitement des réquisitions, fonctionnement de l'accueil unifié...). Leur pilotage est assuré par un cadre unique depuis septembre 2018 (SPF de Brest 2 et Brest 3 en situation d'interim).

**Encore supercherie, la CGT a expliqué ne pas être dupe : Fusionner pour ensuite mieux assécher les effectifs. Tel est le leitmotiv de nos directions.**

- **IMPLANTATION DU SDIF**

Dans le cadre de la réorganisation des missions foncières, il est envisagé la mise en place d'un service départemental des impôts fonciers (SDIF) regroupant :

- le PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels) et le PTGC (pôle topographique de gestion cadastrale) créés au 1er janvier 2018, actuellement rattachés au CDIF de Quimper,
- le PELH (pôle d'évaluation des locaux d'habitation), dont la mission est actuellement exercée par les CDIF de Brest et Quimper et les SIP de Carhaix, Châteaulin, Douarnenez, Morlaix, Quimperlé.

La mise en place de ce service, initialement prévue au 1er septembre 2020 a été différée.

Il est désormais proposé que ce service soit mis en place au 1er février 2021.

Par ailleurs, il est proposé de modifier l'implantation du PELP en le positionnant à Quimper.

Le PELP, comme l'antenne du PTGC de Quimper, serait implanté au CFP de Quimper Ty-Nay. En conséquence, le siège du SDIF serait fixé à Brest ; le PELH serait installé à Brest (siège) et à Châteaulin (antenne), le PELP serait installé à Quimper (antenne) et le PTGC serait installé à Brest (siège) et à Châteaulin, Morlaix, Quimper (antennes).

**Un problème d'immobilier est à toujours d'actualité, un groupe de travail devrait être mis en place. Cette énième proposition montre comment notre direction avance à marche forcée sans mesurer les résultantes de décisions non abouties...Ubuesque !**

- **CONTRACTUEL**

Dans le contexte indiqué supra, la DDFiP du Finistère est autorisée par le bureau RH-1C à engager le recrutement de deux contractuels de catégorie C.

Après une analyse des besoins au niveau du département, deux postes nécessitant des compétences particulières ont été identifiés :

- Un spécialiste de la logistique pour renforcer la gestion de site du CFP de Brest Duquesne ;
- Un spécialiste de la téléphonie et des réseaux pour la division BIL, en résidence à Quimper.

Les fiches de postes correspondantes sont jointes en annexe de la présente fiche.

La prise de fonction sera effective pour la fin d'année.

**L'appel à contractuels dans notre administration est d'actualité. Elle est une conséquence de la loi de la transformation de la fonction publique que la CGT 29 FP a combattue. Précaire, obéissant et éloigné du sens du service public...tel est le profil du salarié que Macron et les siens voudraient voir sévir dans la Fonction publique. Le service public est en Danger !**

- **ZERO CASH**

La confédération des buralistes et la Française des jeux ont obtenu le marché « zero cash »

Le buraliste signe une convention lui permettant d'encaisser à notre place. Dans le Finistère 98 buralistes ont signé sur 62 communes. Certaines zones ne sont pas couvertes. les encaissements se feront en cash avec un maximum de 300 euros et en carte bancaire (sauf pour l'impôt)

A partir d'avril 2021 il n'y aura plus de cash dans les centres de finances publiques. (sf exception rare).

Le paiement se fera grâce à un QR code indispensable sur tout justificatif de dette. ce QR Code est indispensable.

**Les politiques libérales se fichent des plus fragiles, des surendettés, de celles et ceux qui payent en cash...leur monde est celui de l'obligation ! L'usager s'adapte à ce que l'administration lui impose. C'est cela leur sens du service public !**

- **OBSERVATOIRE INTERNE**

Comme l'année passée, les personnels ont répondu nombreux.

D'une seule voix, unanimes, Les réponses indiquent le mal être qui réside désormais à la DGFIP. Cet observatoire qui devrait légitimer et imposer à nos décideurs des réponses à la hauteur de nos souffrances est nié dans sa réalité!

**Les directions sont silencieuses et bien incapables de répondre à nos besoins et à nos difficultés professionnelles . Les directions locales ont choisi leur camp, celui de Macron qui continue à sabrer dans nos effectifs accélérant un processus de mal être au travail. Leur silence est complice !**

- **QUESTIONS DIVERSES**

La démétropolisation, vous en avez entendu parler ? La DGFIP la construit.

Pour le Finistère, il est pour l'instant prévu une installation d'un service à Morlaix, composé de 30 à 35 emplois. Aucune date n'a été évoquée et incertitude la plus totale sur la nature du service à venir...(SLR ? CER ? Centre de contact PRO ? CSP ? PNSR ?...)

la CGT 29 est revenue sur les conditions de travail de Carhaix fiscalité. Site qui constate 4 postes non pourvus en fiscalité et un départ en retraite imminent.

Nous avons émis notre énorme inquiétude s'agissant de ce site et avons rappelé la responsabilité de notre direction sur ce point.

Rappelant que cette même direction qui propose dans le cadre du NRP un site composé de 30 collègues, n'est même pas fichu d'en positionner 15 !

**La CGT ne manquera pas d'alerter les élus locaux sur cet immobilisme intolérable.**

**Ce CTL s'est tenu dans des conditions particulières puisqu'imposant des barrières sanitaires auxquelles nous ne sommes pas habituées. Néanmoins, il a permis à la CGT 29 FP de s'exprimer et de dénoncer sans retenue ce qui se trame : Un NRP à marche forcée que conduit une direction hésitante et convulsée. La CGT a aussi fustigé les conditions de travail insupportables que souligne l'observatoire pour nombre de nos collègues et en a indiqué la responsabilité.**

**Au travers de la Liminaire, soulignant l'actualité et ce virus qui sévit encore, la CGT a aussi exigé que l'on cesse toute restructuration et que l'on permette aux agents de se poser pendant cette période toujours anxiogène des agents qui ont, encore une fois , très récemment, démontré leur investissement reconnu par tous.**

